

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE  
DE  
TREGUNC

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine – SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUT Dominique – FLOCH ROUDAUT Rachel – DION Michel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia – ROBIN Yves – GALBRUN Karine – LE MAREC Vincent - JOULAIN Anita – JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny-GUYON Yoann - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Muriel LE GAC à Régine SCAER JANNEZ
- Philippe NIMIS à Luc LAURENT
- Sylvie VERGOS à Rachel FLOCH ROUDAUT
- Bruno BORDENAVE à Michel TANGUY
- Paul DADEN à Jean-Paul NIVEZ
- Brigitte BANDZWOLEK à Gisèle SINQUIN DANIELOU
- René CANTIE à Pascal CHARPENTIER

Date de convocation : 16 mai 2017

Gisèle SINQUIN DANIELOU est nommée secrétaire de séance

COMPTE  
ADMINISTRATIF  
DU PORT DE  
POULDOHAN  
PORS BREIGN  
2016

Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2016 du budget du Port de Poudohan / Pors Breign. Conforme au compte de gestion du trésorier, il est arrêté de la manière suivante :

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Nombre de présents : 21  
Nombre de votants : 28

Section d'exploitation :

Dépenses : 42 217,16 €  
Recettes : 64 287,46 €

**Soit un excédent de 22 070, 30 €**

Section d'investissement :

Dépenses : 43 842,05 €  
Recettes : 19 171,07 €

**Soit un déficit de 24 670, 98 €**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Monsieur Le Maire ayant proposé de confier la présidence à Madame SCAER JANNEZ, Adjointe au Maire, quitte la salle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis favorable du conseil portuaire lors de sa réunion du 13 avril 2017 ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances, du développement économique et du personnel, lors de sa réunion du 9 mai 2017 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, adopte le compte administratif 2016 du budget du port de Poudohan / Pors Breign. Mesdames BANDZWOLEK, SINQUIN DANIELOU, LE GUILLOU et Messieurs CANTIE et CHARPENTIER s'abstiennent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Tregunc, le 24 mai 2017

LE MAIRE  
Olivier BELLEC

